

PROJET EDUCATIF

Accueil de loisirs de POLIGNAC

2024 - 2026



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LES VALEURS EDUCATIVES	4
LES MOYENS DE MISE EN APPLICATION	6
L'ÉVALUATION	9
LA CONCLUSION	10

INTRODUCTION

Située à 750 m d'altitude aux portes de la ville du Puy en Velay, la commune de Polignac est constituée d'une vingtaine de villages et d'un riche patrimoine, sur une superficie de 3305 hectares. Elle compte environ 3000 habitants, ainsi qu'un bon nombre de services, commerçants, associations et artisans.

Dotée d'une municipalité active, cette commune cherche à donner aux villages et hameaux qui la composent une dimension humaine et sociale.

Face à l'augmentation démographique croissante, la commune a effectué une enquête afin de mettre en lumière les attentes et besoins des familles en termes de moyens de gardes, il en est ressorti une forte demande pour la création d'un accueil de loisirs.

Aussi, le maire et son conseil municipal en ont validé la création au mois de Février 2009. La gestion de cette structure est encadrée par le CCAS de Polignac.

Nous souhaitons rédiger ce projet éducatif afin de clarifier les intentions éducatives qui sous-tendent l'accueil de loisirs.

Avant de développer les orientations éducatives de l'accueil de loisirs, il nous semble important de faire un rappel du cadre réglementaire relatif au projet éducatif dans le cas d'un accueil collectif de mineurs.

Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles

J.O n° 105 du 5 mai 2002 page 8962

Article 2

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.

Les personnes qui dirigent et animent le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions.

Article 3

La personne qui dirige le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement met en œuvre le projet éducatif mentionné ci-dessus et en précise les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour.

LES VALEURS EDUCATIVES

Les élus de la commune, en collaboration avec les responsables de l'accueil de loisirs, ont cherché à définir cinq axes de travail, cinq valeurs éducatives que la structure doit mettre en avant.

Ces volontés doivent se retranscrire dans l'organisation générale de la structure, dans les intentions pédagogiques, dans les projets d'animation et dans les moyens mis en œuvre au quotidien.

Ces valeurs éducatives ont été déclinées en cinq axes forts :

▪ **Axe 1 : PRÔNER LES VALEURS DE L'ÉDUCATION POPULAIRE**

▪ **Axe 2 : SENSIBILISER À L'ENVIRONNEMENT**

▪ **Axe 3 : ACCOMPAGNER LES ENFANTS À DEVENIR LES CITOYENS DE DEMAIN**

▪ **Axe 4 : SENSIBILISER AUX NOTIONS DE LAÏCITÉ, TOLÉRANCE, RESPECT DES AUTRES**

▪ **Axe 5 : VALORISER LES ATOUTS DE LA COMMUNE**

Ils sont déclinés en objectifs généraux dans les tableaux ci-dessous (les objectifs opérationnels et les actions concrètes sont précisées dans le projet pédagogique).

Axe 1 : PRÔNER LES VALEURS DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

ASSURER LA SÉCURITÉ MORALE, PHYSIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET AFFECTIVE DE CHAQUE ENFANT

L'APPRENTISSAGE DE TOUS, PAR TOUS, POUR TOUS

FAVORISER L'ÉCHANGE CULTUREL ET LA MIXITÉ SOCIALE

PROPOSER AUX PUBLICS DE TOUT ÂGES DES ACTIVITÉS ET DES LOISIRS DE QUALITÉ

ACCOMPAGNER L'ENFANT TOUT AU LONG DE SON PASSAGE DANS NOTRE STRUCTURE

Axe 2 : SENSIBILISER À L'ENVIRONNEMENT

AIDER LES ENFANTS A DEVENIR DE FUTURS ÉCO-CITOYENS

Axe 3 : ACCOMPAGNER LES ENFANTS À DEVENIR LES CITOYENS DE DEMAIN

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

FAVORISER L'AUTONOMIE DE L'ENFANT

Axe 4 : SENSIBILISER AUX NOTIONS DE LAÏCITÉ, TOLÉRANCE, RESPECT DES AUTRES

DÉVELOPPER LE SENS DE LA CITOYENNETÉ

Axe 5 : VALORISER LES ATOUTS DE LA COMMUNE

METTRE EN AVANT LE PATRIMOINE

FAVORISER LES ÉCHANGES AVEC LES STRUCTURES EXISTANTES

PROFITER DES AVANTAGES QUE NOUS PROCURE L'ENVIRONNEMENT RURAL

LES MOYENS DE MISE EN APPLICATION

Une équipe

L'équipe de l'accueil de loisirs est constituée :

- d'un directeur titulaire d'un BPJEPS spécialité « Activité Physique pour Tous »,
- d'une directrice adjointe titulaire d'un CAP Petite Enfance et en formation BAFD
- d'un animateur permanent stagiaire BAFA

Selon les périodes et en fonction des objectifs, l'équipe sera renforcée par des animateurs vacataires.

L'équipe de direction est référente, garante et porteuse du présent projet. Elle a élaboré avec le reste de l'équipe d'animation (permanente et vacataires) un projet pédagogique détaillé où apparaissent les intentions pédagogiques, le fonctionnement détaillé des actions menées, le rôle de chacun, les moyens matériels, l'évaluation, l'ouverture aux projets futurs.

Du fait de l'élaboration participative de ce document, tous les membres de l'équipe y adhèrent. L'objectif est de créer un document accessible à tous, sécurisant pour les familles, un repère pour les professionnels et partenaires. Pour les parents, l'accueil de loisirs ainsi proposé ne sera pas qu'un simple moyen de garde mais un lieu où ils inscrivent leur enfant en confiance, avec l'exigence du bien-être de leurs enfants et de l'originalité des activités proposées.

Des locaux

L'accueil de loisirs prend place dans les locaux de l'ancienne cantine de l'école publique. Le bâtiment est composé d'une grande salle d'accueil et d'activité, d'une cuisine, d'un local à matériel, d'une salle de sieste et d'un préau fermé, transformé en une deuxième salle d'activité durant les vacances scolaires.

D'autres espaces « couverts » sont à disposition tels que le restaurant scolaire, la salle de motricité de l'école maternelle, la maison communale, la bibliothèque.

L'accueil de loisirs a accès à de nombreux sites extérieurs comme le complexe sportif de Polignac, l'arborétum, la cour de l'école publique. Nous pouvons y ajouter également des sites naturels tels que le « bois des seigneurs » ou bien encore la forteresse de Polignac.

Des financements

La mise en œuvre d'un accueil de loisirs engendre un coût en partie absorbé par plusieurs points :

- Un budget de fonctionnement élaboré par la Directrice Générale des Services, en lien avec le directeur de l'accueil de loisirs pour le CCAS, gestionnaire de l'équipement.
- Des tarifs appliqués aux présences des enfants qui sont fonction du quotient familiale des familles
- Plusieurs moyens de règlements des factures : chèques, espèces, ANCV, CESU
- Des conventions de partenariat financier, mises en place avec la CAF (PSO, CTG)

Des ressources humaines

La gestion administrative quotidienne de la structure est à la charge du directeur.

Elle est néanmoins fortement soutenue par la Directrice Générale des Services, par l'agent communal responsable de la comptabilité ainsi que par les élus sur le volet ressources humaines, volet qui compose une bonne partie du travail de gestion de la structure.

La gestion ressources humaines se divise en deux parties principales, en fonction des contrats titulaires ou non titulaires. Certains items sont communs à plusieurs formes de contrats, mais des spécificités fortes les différencient.

Gestion contractuelle du personnel titulaire :

- Elaboration de l'annualisation des heures en fonction des contrats des agents
- Transmission des tableaux de services actualisés pour la confection des payes
- Formation interne et suivi des formations « externes » (CNFPT, DDCSPP, associations type lire et faire lire, CPIE etc...)
- Entretien professionnel en début d'année
- Gestion des congés et des repos compensateurs
- Evolution de carrière

Gestion contractuelle des agents non titulaires :

- animateurs vacataires : suivi de leurs formations BAFA ou cap petite enfance, formation continue, validation des stages pratiques, gestion des congés et des repos compensateurs, transmission des tableaux de services actualisés pour la confection des payes, ...
- volontaire en service civique majeur et mineur : élaboration et suivi des actes d'engagement, tutorat et suivi des formations propres à l'engagement service civique, transmission des tableaux de services actualisés pour le versement de l'indemnité.

Une communication

Une bonne communication concourt à la réussite d'un projet, aussi, nous veillons à ce que celle-ci soit optimale. C'est un item transversal. Il se décline de plusieurs manières :

la communication avec les familles

La commune souhaite associer systématiquement les parents aux actions éducatives mises en place et affiche clairement que la structure n'est pas seulement un mode de garde.

Les familles sont accueillies pour les formalités administratives liées à l'inscription de leurs enfants lors de la permanence du bureau et reçoivent le règlement intérieur de la structure. De même, le projet pédagogique de la structure est à leur disposition.

Les familles sont également invitées à diverses occasions, que ce soit pour des spectacles, des journées portes ouvertes, des expositions.

Elles sont sollicitées pour la récupération de matériaux : laine, carton, tissus, etc...

Les familles sont informées du déroulement de la journée de leurs enfants systématiquement. L'équipe du centre fait en sorte de ménager des temps de paroles et d'échange, notamment en fin de journée.

La communication courante comme les programmes d'activités, « les flashes infos » passe par le biais de mail et d'affichage (au centre, à la mairie, à l'école), et également par la site internet de la mairie.

la communication au sein de l'équipe :

Nous souhaitons voir une communication forte au sein de l'équipe du centre.

A cette fin, nous encourageons une pérennité de poste de façon à créer une stabilité relationnelle. En termes d'organisation, des réunions sont mises en place après chaque journée de centre. Des réunions de préparation peuvent être proposées avant les sessions de vacances afin de préparer le programme d'activités.

la communication avec la hiérarchie et les élus :

Le directeur de l'accueil de loisirs est en lien constant avec la Directrice Générale des Services et l'élue en charge de la jeunesse afin de travailler en toute transparence et confiance. Des réunions mensuelles sont organisées pour faire le point sur l'évolution de la structure, la prise de décision importante, l'échange autour des projets mis en place.

Des structures communales

La commune est riche de plusieurs infrastructures en lien avec l'enfance et la jeunesse, ce qui permet d'établir des partenariats, des passerelles entre elles. Ainsi, l'accueil de loisirs travaille en étroite collaboration avec :

- La bibliothèque
- La crèche (gestion CAPEV)
- Les écoles publiques (maternelle et élémentaire)
- L'école privée
- L'association de la forteresse de Polignac
- Le complexe sportif
- Les associations culturelles et sportives

L'ÉVALUATION

Pour l'évaluation de la qualité de notre structure, nous utiliserons des critères, ainsi que des outils

Les critères

Les critères sont divisés en deux parties :

- Quantitatifs : fréquentation, régularité, participation aux activités proposées, bilan des enfants et des familles
- Qualitatifs : évolution de l'enfant, relation au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, l'intégration des règles de vie collective

Les outils

La communication directe avec les familles permet de mesurer la satisfaction immédiate.

De même, l'équipe de direction de l'accueil de loisirs met en place des bilans écrits avec son équipe afin de mesurer la qualité des activités proposées.

LA CONCLUSION

L'accueil de loisirs crée par la commune est évolutif.

Une évolution liée aux inscriptions nouvelles en constante progression, liée aussi à la volonté des élus de la commune.

Nous souhaitons voir une structure qui colle au plus près des besoins, des envies des enfants et des familles.

Nous souhaitons voir l'accueil de loisirs se pérenniser en un lieu de socialisation et de diversité, ainsi qu'en un lieu d'apprentissage.

L'accueil de loisirs devra permettre aux enfants de vivre de vrais vacances ou loisirs hors du cadre scolaire. Un temps pour jouer, rêver, grandir, découvrir, s'émanciper. Un lieu où l'on peut respecter au mieux le rythme de vie des enfants